

**COMPTE - RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 26 février 2015**

\*\*\*\*\*

**Absents excusés : Nicolas CASSANT (pouvoir à Louissette OUVRAD), Bernadette RICHARD (pouvoir à Magalie RACINEUX), Nathalie BESSON (pouvoir à Stéphanie MARTINEAU), Anne-Marie EVEN (pouvoir à Dominique RABAUD), Jean-Marc LIPRENDY (pouvoir à Monsieur le Maire).**

Election du secrétaire de séance : Louissette OUVRAD

Adoption du compte rendu du 21 janvier 2015.

<b>FINANCES- MARCHES PUBLICS- ADMINISTRATION GENERALE</b>
---

**1-COMPTES ADMINISTRATIFS 2014**

Les résultats des budgets, conformes aux comptes de gestion du trésorier sont les suivants

\*Budget principal

Section de fonctionnement : excédent 237 382.30 €

Section d'investissement : excédent 193 015.55 €

\*Budget cellule commerciale

Section de fonctionnement : déficit 1 920.75 €

Section d'investissement : excédent 73 401.94 €

\*Budget Zones industrielles

Section de fonctionnement : déficit 236 566.38 €

Section d'investissement : équilibre

\*Budget lotissements

Section de fonctionnement : excédent 443 241.53 €

Section d'investissement : équilibre

\*Budget lotissement la Mancelière

Section de fonctionnement : excédent 100 032.07 €

Section d'investissement : équilibre

Après examen le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (Monsieur le Maire se retire et ne participe pas au vote), les comptes administratifs tels que présentés.

**2-TAUX DES TAXES 2015**

Comme chaque année, il appartient au conseil municipal d'adopter les taux des taxes des contributions directes, qui appliqués aux bases notifiées par l'Etat, permettront de dégager le produit fiscal attendu.

Monsieur le Maire présente l'estimation des bases fiscales pour 2015 et expose les différentes hypothèses d'évolution des taux, au regard de la somme nécessaire à l'équilibre du budget.

Il est proposé de procéder à une augmentation des taux à hauteur de 2%.

Monsieur DELAIRE demande ce qu'il en est dans les autres communes. Monsieur le Maire explique qu'il est difficile de comparer, car les bases ne sont pas comparables d'une commune à l'autre. Par exemple, l'application d'un taux important sur une base faible n'a pas le même impact. Certaines communes ont des taux plus faibles, mais des bases plus importantes, ce qui génère un produit fiscal plus important.

Certaines communes font le choix de ne pas augmenter une année, mais de pratiquer une hausse plus importante l'année suivante.

Monsieur le Maire constate que l'augmentation des taux de 2% génère un produit qui vient juste compenser la diminution des dotations.

Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de pratiquer une augmentation de 2% des taux de taxe d'habitation, de taxe sur le foncier bâti.

	bases 2014	taux 2014	Produit 2014	Bases 2015	Produit 2015 à taux constant	Taux 2015 proposés	Produit
TH	3 751 000	21,82%	818 468	3 830 000	835 706	22,26%	852 558,00
TFB	2 769 000	20,63%	571 245	2 870 000	592 081	21,05%	604 135,00
TFNB	205 200	43,31%	88 872	206 000	89 219	43,31%	89 218,60
<b>TOTAL</b>			<b>1 478 585</b>		<b>1 517 006</b>		<b>1 545 912</b>

### 3-SUBVENTIONS 2015

Il est proposé d'accorder les subventions telles que définies dans le tableau présenté.

Monsieur le Maire explique que les conditions d'attribution sont identiques à l'an passé.

Pour ce qui concerne le budget de l'espace jeune et notamment de la « plage étang toi », Monsieur le Maire explique qu'il souhaite que cette animation soit également organisée les 2 1ères semaines d'août. Compte tenu de la fréquentation de cette animation, il est nécessaire d'avoir 4 animateurs en juillet et 2 en août. L'accueil de loisirs est également ouvert en août car il y a un réel besoin.

Après délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tableau des subventions tel que présenté.

### 4-BUDGETS PRIMITIFS 2015

Il est proposé d'adopter les budgets primitifs 2015, conformément aux éléments présentés.

Le budget principal s'équilibre à hauteur de :

4 281 536.24 € en section de fonctionnement

4 259 910.87 € en section d'investissement

Monsieur le Maire explique que le montant des dépenses imprévues correspond simplement à l'épargne dont la commune aura besoin à l'avenir pour couvrir la baisse des dotations de l'Etat.(202 000 € d'ici à 2017).

Après délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les budgets tels que présentés.

### 5- OUVERTURE REGIE DE RECETTES MULTIPLES

Face aux multiplications des risques d'impayés tant pour la cantine que pour les locations de salles, les services sollicitent le paiement des prestations en espèce.

Afin d'être habilité à l'encaissement d'espèces, il est proposé d'ouvrir une régie à objets multiples

-locations de salles

-accueil des gens du voyage...

Après délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

### 6- ADMISSION EN NON VALEUR

Un tiers est redevable de la somme de 20 € au titre du loyer de mai 2013 pour la location du logement 13 rue de Saint André.

Considérant que cette somme est inférieure au seuil de poursuite, le Trésorier sollicite l'admission en non-valeur. Il est proposé d'émettre un avis favorable à cette demande.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

### **7-CONVENTION OGEC**

Au terme de la réglementation, l'Etat et les collectivités territoriales, sont tenus de participer aux dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées sous contrat, dans les mêmes conditions qu'ils participent aux dépenses de fonctionnement des classes correspondantes dans les écoles et les établissements publics d'enseignement.

Conformément à la réglementation, toutes les subventions supérieures à 20 000 € doivent faire l'objet d'une convention.

Après délibéré, le Conseil Municipal, approuve la convention telle que présentée.

### **8-VENTE DU C15**

Le C15 a généré des frais depuis 2 ans et doit faire l'objet d'une nouvelle réparation importante.

Les agents ont fait le point sur le parc de véhicules et considèrent que le C15 n'est plus utile aux services techniques. Un particulier s'est porté acquéreur pour un montant de 440€.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de céder ce véhicule aux conditions énoncées.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

## **URBANISME – ENVIRONNEMENT**

### **1-DEMANDE D'OUVERTURE DE MAGASIN LE DIMANCHE**

Evasion camping-cars sollicite l'autorisation d'ouverture le dimanche à l'occasion des journées d'action commerciale, les 15-22 et 29 mars 2015.

Il est proposé d'accéder à cette demande.

Après délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 1 abstention, décide d'accéder à la demande de la société Evasion Camping-Cars.

## **VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE**

## **ENFANCE ET VIE SCOLAIRE**

## **INTERCOMMUNALITE**

### **1-INTEGRATION DE MADAME OUVRARD DANS LES COMMISSIONS DE LA ROCHE AGGLOMERATION**

Madame LE BRAS, en sollicitant sa démission de ses fonctions d'adjoint, a également exprimé le souhait de ne plus siéger dans la commission « finances-personnel » de la Roche Agglomération.

Madame OUVRARD ayant repris les domaines de compétences précédemment exercés par Madame LE BRAS, il est également proposé qu'elle siège en lieu et place de Mme LE BRAS.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition par 26 voix pour et 1 abstention.

### **2-PROJETS DE TUTORAT- CONVENTION AVEC LE LYCEE NATURE**

Les étudiants en BTS Agricole et Gestion Protection de la Nature du Lycée Nature, sont invités à conduire des projets de gestion et de valorisation des patrimoines dans le cadre d'une démarche de « projets de tutorat ».

Considérant que ce projet permet :

\* Pour les étudiants :

-De mettre en œuvre les connaissances acquises lors de la formation

-De développer le savoir-faire par une mise en situation dans une structure impliquée dans le projet...

\* Pour la structure partenaire :

-De contribuer activement à la professionnalisation des étudiants en s'inscrivant dans un réseau professionnel engagé dans ces démarches

-De bénéficier de l'analyse et de la formulation d'un projet porté par les étudiants...

-Considérant que la commune doit engager une véritable réflexion sur la gestion des haies dans le centre bourg,

-Considérant que ce thème entre pleinement dans le domaine de compétences de la formation concernée,

Monsieur le Maire précise que le CAUE, La Chambre d'Agriculture et l'élagueur seront associés à ce projet.

Madame MARTINEAU demande si ce sont les professeurs qui assureront l'encadrement des étudiants.

Monsieur le Maire répond que oui.

L'objectif est de pouvoir engager le programme d'actions en novembre.

Après délibéré, le Conseil de conclure une convention de partenariat avec le Lycée Nature dans le cadre des projets de tutorat.

\*\*\*\*\*

Prochains conseils municipaux :

-2 avril

-21 mai